



**COMITÉ SCIENTIFIQUE
DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ
DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

AVIS 11-2012

Objet : Facteurs de pondération pour les indicateurs des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale (situation phytosanitaire) (dossier Sci Com 2012/03 – auto-saisine).

Avis approuvé par le Comité scientifique le 4 mai 2012.

Résumé

En 2010, le Comité scientifique a développé le concept pour la mesure, sur base annuelle, de la sécurité de la chaîne alimentaire. Cela a conduit à l'élaboration du baromètre de la sécurité alimentaire (Avis 28-2010), du baromètre de la santé animale (Avis 09-2011) et du baromètre de la santé végétale (Avis 10-2011). Les indicateurs sont la base pour le calcul de ces baromètres. Ont ainsi été identifiés 30 indicateurs de la sécurité alimentaire, 13 indicateurs de la santé animale et 13 indicateurs de la santé végétale. Les avis susmentionnés ont uniquement développé le concept de ces baromètres mais aucune pondération des indicateurs n'a été réalisée, chaque indicateur ayant de ce fait une même importance dans le baromètre.

Le présent avis reprend les facteurs de pondération pour les indicateurs des 3 baromètres. Ceux-ci ont été calculés sur base d'une vaste consultation de responsables, d'experts et de stakeholders de la chaîne alimentaire.

Le Comité scientifique recommande de prendre en considération les facteurs de pondération des indicateurs lors du calcul final des baromètres respectifs.

Summary

Advice 11-2012 of the Scientific Committee of the FASFC on the weight factors of the indicators used in the food safety, animal health and plant health (phytosanitary situation) barometers.

In 2010 the Scientific Committee has developed the concept of measuring, on an annual basis, the safety of the food chain. This has resulted in the development of the food safety barometer (Advice 28-2010), the animal health barometer (Advice 09-2011) and the plant health – phytosanitary situation - barometer (Advice 10-2011). The basis for the calculation of these barometers are indicators. In this way 30 food safety, 13 animal health and 13 plant health indicators were identified. In the above mentioned advices only the concept to calculate these barometers was developed; no weighting of indicators was done which resulted in a similar importance of each indicator in the barometers.

In this advice the weighting factors for the indicators in the 3 barometers are represented. These weighting factors were calculated after an elaborated consultation of responsible policy actors, experts and stakeholders of the food chain.

The Scientific Committee recommends that these weighting factors of the indicators are taken into account in the final computation of the respective barometers.

Mots-clés

Baromètre de la sécurité alimentaire – Baromètre de la santé animale – Baromètre de la santé végétale – Indicateurs - Pondération

1. Termes de référence

Ce dossier auto-saisine a pour objectif de déterminer les facteurs de pondération pour les indicateurs utilisés lors du calcul des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale (situation phytosanitaire).

1.1. Question posée

Quels facteurs de pondération faut-il appliquer pour les indicateurs lors de l'interprétation finale :

- du baromètre de la sécurité alimentaire ?
- du baromètre de la santé animale ?
- du baromètre de la santé végétale (situation phytosanitaire) ?

Considérant l'enquête auprès des stakeholders et des responsables de la chaîne alimentaire et les discussions lors de la séance plénière du 20 avril 2012 ;

le Comité scientifique émet l'avis suivant :

2. Introduction

Le concept du baromètre de la sécurité de la chaîne alimentaire a été développé par le Comité scientifique en 2010 (Avis 28-2010) suite à une demande du Comité consultatif et de l'Administrateur délégué de créer un instrument qui puisse, de manière simple, donner une idée de l'évolution de la sécurité de la chaîne alimentaire en Belgique.

La chaîne alimentaire concerne tous les stades possibles pouvant être parcourus depuis le champ jusque dans l'assiette du consommateur. Trois baromètres partiels séparés ont été développés : un pour la sécurité des denrées alimentaires, un pour la santé générale de la population des animaux de rente et un pour la situation phytosanitaire de la production végétale.

Le concept des 3 baromètres a respectivement été décrit dans les avis 28-2010, 09-2011 et 10-2011. Le baromètre de la sécurité alimentaire (Baert et al., 2011) se compose de 30 indicateurs, celui de la santé animale et celui de la santé végétale en comptent chacun 13.

Les avis 28-2010, 09-2011 et 10-2011 développent uniquement le concept de baromètre mais **aucune pondération des indicateurs n'a été réalisée**, chaque indicateur ayant donc la même importance dans le baromètre.

Lors du développement des baromètres, il est également apparu que les concepts « Sécurité alimentaire », « Santé animale » et « Santé végétale » ne pouvaient pas être définis de manière très précise et univoque. L'intérêt des différents indicateurs sur la mesure de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale dans les baromètres respectifs peut être perçu autrement par différentes personnes intéressées ou stakeholders en fonction de leur place ou responsabilité dans la chaîne alimentaire. C'est pourquoi, le Comité scientifique a recommandé dans ses avis 28-2010, 09-2011 et 10-2011 de demander aux stakeholders et responsables de la chaîne alimentaire de réaliser une pondération de la perception qu'ils ont de l'intérêt des indicateurs dans le baromètre.

3. Méthode de détermination des facteurs de pondération des indicateurs dans les 3 baromètres

Pour déterminer l'importance des indicateurs dans les baromètres individuels, divers responsables, experts et stakeholders (parties concernées) de la chaîne alimentaire ont été consultés afin de donner leur avis sur la pondération des indicateurs en fonction de leur importance perçue, lors du calcul du baromètre. Le choix des personnes consultées s'est basé sur leur affiliation au Comité scientifique (ou ses groupes de travail) ou au Comité consultatif de l'AFSCA, sur leur responsabilité au sein de l'AFSCA et sur leur expertise particulière en relation avec le type de baromètre. Cette consultation a été réalisée par la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques en collaboration avec le Comité scientifique. La consultation s'est faite de manière électronique. Il a été demandé aux personnes de contact d'attribuer une certaine quantité de jetons (virtuels) aux indicateurs individuels selon la méthode de Las Vegas (Gore, 1987). De cette manière, les participants ont été contraints de faire des choix.

3.1. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire

Le baromètre de la sécurité alimentaire se compose de 30 indicateurs. L'exercice de pondération consistait à répartir 20 jetons sur les 30 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 40 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (12) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (1),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif où siègent des représentants de divers secteurs (14) et des autorités (4),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (9).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la sécurité alimentaire (ISAI) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISAI} = (\text{score moyen ISAI}) \times 30 / 20$$

3.2. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale

Le baromètre de la santé animale se compose de 13 indicateurs. L'exercice de pondération consistait à répartir 10 jetons sur 13 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 34 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (9) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (3), et des scientifiques externes (8),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif du secteur primaire animal (3) et membres de Vetconsult (secteur professionnel vétérinaire) (4),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (7).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la santé animale (ISA) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISA} = (\text{score moyen ISA}) \times 13 / 10$$

3.3. Méthode de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale (situation phytosanitaire)

Le baromètre de la santé végétale se compose de 13 indicateurs. L'exercice de pondération consistait à répartir 10 jetons sur 13 indicateurs. L'exercice a été réalisé par 30 personnes parmi lesquelles :

- des évaluateurs du risque : membres du Comité scientifique (11) et de la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (2), et des scientifiques externes (3),
- des stakeholders : membres du Comité consultatif du secteur primaire végétal (6) et des autorités (1),
- des gestionnaires du risque de l'AFSCA (7).

Le facteur de pondération de chaque indicateur de la santé végétale (ISV) a été calculé à partir des réponses reçues, sur base de la formule :

$$\text{Facteur de pondération ISV} = (\text{score moyen ISV}) \times 13 / 10$$

Tableau 1 : Aperçu des participants à l'exercice de pondération

	Baromètre Sécurité alimentaire		Baromètre Animaux		Baromètre Végétaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Évaluateurs du risque	13	32,50	20	58,82	16	53,34
Stakeholders	18	45,00	7	20,59	7	23,33
Gestionnaires du risque	9	22,50	7	20,59	7	23,33
TOTAL	40		34		30	

4. Avis

Sur base de la vaste enquête réalisée auprès de diverses personnes concernées et de stakeholders de la chaîne alimentaire, le Comité scientifique propose d'appliquer la pondération suivante aux indicateurs lors du calcul des baromètres.

4.1. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la sécurité alimentaire

Tableau 2 : Facteurs de pondération du baromètre de la sécurité alimentaire – Aperçu par indicateur individuel

Indicateur	Description	Facteur de pondération
ISAI1: Notification obligatoire sécurité alimentaire	Le nombre de notifications que l'AFSCA reçoit par année. Cet indicateur ne comprend pas les notifications relatives aux maladies animales, aux maladies végétales et aux organismes nuisibles dans le cas où ceux-ci n'ont pas d'influence sur la sécurité alimentaire.	1,16
ISAI2: Systèmes d'autocontrôle dans le secteur des fournisseurs de la production primaire	Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle validé dans le secteur des fournisseurs de la production primaire.	0,90
ISAI3: Systèmes d'autocontrôle dans le secteur de la production primaire	Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle validé dans le secteur de la production primaire.	0,71
ISAI4: Systèmes d'autocontrôle dans le secteur de la transformation	Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle validé dans le secteur de la transformation.	1,16
ISAI5: Systèmes d'autocontrôle dans le secteur des cuisines de collectivité	Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle validé dans le secteur des cuisines de collectivité.	0,79
ISAI6: Contrôle de l'autocontrôle dans la chaîne alimentaire	Le pourcentage d'inspections relatives à l'autocontrôle qui sont évaluées comme favorables ou favorables avec remarques. Ces inspections ont lieu dans le secteur de la production primaire végétale destinée à la consommation humaine, dans les abattoirs, dans le secteur de la transformation, chez les producteurs de produits laitiers fermiers, dans les centres d'emballage d'œufs, dans l'horeca, dans les cuisines de collectivité, chez les grossistes et détaillants. Cet indicateur ne comprend pas les inspections phytosanitaires, celles-ci n'étant pas pertinentes pour la sécurité alimentaire.	2,06
ISAI7: Inspections de l'infrastructure, de l'installation et de l'hygiène dans les secteurs distribution, horeca et cuisines de collectivité	Le pourcentage d'inspections concernant l'infrastructure, l'installation et l'hygiène dans l'horeca, les cuisines de collectivité, les commerces de gros et les commerces de détail, qui ont été évaluées comme favorables ou favorables avec remarques.	1,88
ISAI8: Inspections de la traçabilité dans la chaîne	Le pourcentage d'inspections relatives à la traçabilité qui sont évaluées comme favorables	

alimentaire	ou favorables avec remarques. Ces inspections ont lieu dans le secteur des fournisseurs de la production primaire (engrais, amendements du sol, substrats de culture, boues d'épuration et aliments pour animaux), dans le secteur de la production primaire végétale destinée à la consommation humaine, dans le secteur de la production primaire animale (exploitations de bovins, exploitations de porcs, exploitations de moutons, chèvres et cervidés, exploitations de poules pondeuses, exploitations de volailles, couvoirs), dans les abattoirs, chez les négociants et centres de rassemblement (identification et enregistrement des animaux), dans le secteur du transport (identification et enregistrement des animaux), dans le secteur de la transformation, et chez les grossistes et détaillants.	1,65
ISAI9: Résidus de pesticides dans les fruits et légumes d'origine belge	Le pourcentage d'échantillons de fruits et légumes d'origine belge qui ont été contrôlés par rapport aux résidus de pesticides, et qui ont été jugés conformes.	0,98
ISAI10: Acrylamide	Le pourcentage d'échantillons contrôlés par rapport à l'acrylamide, et qui ont été jugés conformes.	0,41
ISAI11: Plomb et cadmium dans les fruits et légumes	Le pourcentage d'échantillons de fruits et légumes qui ont été contrôlés par rapport à la présence de plomb et de cadmium, et qui ont été jugés conformes.	0,75
ISAI12: Aflatoxine et déoxynivalénol	Le pourcentage d'échantillons de denrées alimentaires prélevés dans la distribution et contrôlés par rapport aux aflatoxines B1, B2, G1 et G2 et au déoxynivalénol (DON), et qui ont été jugés conformes.	0,90
ISAI13: Substances ayant un effet anabolisant, substances non autorisées et médicaments vétérinaires chez les bovins et les porcs	Le pourcentage d'échantillons/animaux contrôlés par rapport aux substances ayant un effet anabolisant et aux substances non autorisées (groupe A: stilbènes, dérivés de stilbènes et leurs sels et esters; agents antithyroïdiens; stéroïdes; resorcylic acid lactones (y compris zeranol); β -agonistes; substances incluses dans l'annexe IV du Règlement (CEE) n° 2377/90) et aux médicaments vétérinaires (groupe B1 (substances antibactériennes, y compris sulfamides et quinolones) et groupe B2 (anthelminthiques; anticoccidiens, y compris nitroimidazoles; carbamates et pyréthroïdes; tranquillisants; anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS); autres substances exerçant une activité pharmacologique) qui sont prélevés chez les bovins et les porcs dans le cadre du programme de contrôle, et qui ont été jugés conformes.	1,50
ISAI14: Sulfite dans les viandes hachées	Le pourcentage d'échantillons de viande hachée contrôlés par rapport aux sulfites dans le secteur de la distribution, et qui ont été jugés conformes.	0,38

ISAI15: Dioxines et PCB de type dioxine dans les produits laitiers et les oeufs	Le pourcentage d'échantillons de produits laitiers et d'œufs qui ont été contrôlés par rapport aux dioxines et aux PCB de type dioxine, et qui ont été jugés conformes.	0,98
ISAI16: Mercure dans les mollusques, les crustacés et le poisson	Le pourcentage d'échantillons de mollusques, crustacés et poissons qui ont été contrôlés par rapport à la présence de mercure, et qui ont été jugés conformes.	0,53
ISA17: Résidus de pesticides dans les fruits et légumes provenant d'autres pays de l'UE ou de pays tiers	Le pourcentage d'échantillons de fruits et légumes, provenant d'autres pays de l'UE ou de pays tiers, qui ont été contrôlés par rapport aux résidus de pesticides, et qui ont été jugés conformes.	1,39
ISAI18: Colorants interdits	Le pourcentage d'échantillons contrôlés par rapport aux colorants interdits, et qui ont été jugés conformes.	0,53
ISAI19: Dangers chimiques et microbiologiques dans les produits animaux importés destinés à la consommation humaine	Le pourcentage d'échantillons de produits animaux destinés à la consommation humaine qui sont prélevés dans les postes d'inspection frontaliers (PIF) et contrôlés dans le cadre du plan de contrôle, et qui ont été jugés conformes.	1,73
ISAI20: Dioxines et PCB de type dioxine dans les aliments pour animaux	Le pourcentage d'échantillons d'aliments pour animaux (matières premières, aliments composés, prémélanges et additifs) qui ont été contrôlés par rapport aux dioxines et aux PCB de type dioxine, et qui ont été jugés conformes.	0,94
ISAI21: Matériaux de contact	Le pourcentage annuel d'échantillons de matériaux de contact, et qui ont été jugés conformes.	0,64
ISAI22: <i>Salmonella</i> sp. chez les porcs d'engraissement	Nombre d'exploitations de porcs d'engraissement qui ont été signalées comme exploitations à risque pour <i>Salmonella</i> sp. par année. Cet indicateur englobe à la fois les nouvelles exploitations à risque par année et les exploitations dont le statut à risque est prolongé par année.	0,49
ISA23: <i>Salmonella</i> sp. chez les poules pondeuses	Pourcentage annuel de lots de poules pondeuses (élevage et production) négatifs pour <i>Salmonella</i> sp.	0,49
ISAI24: <i>Salmonella</i> sp. chez les volailles et les porcs	Le pourcentage d'échantillons prélevés chez les volailles et les porcs au niveau des abattoirs et ateliers de découpe qui sont contrôlés par rapport à <i>Salmonella</i> sp, et qui sont jugés conformes. Cet indicateur concerne donc l'analyse des carcasses et viandes découpées de volaille et de porc, prélevées dans les abattoirs et ateliers de découpe.	0,98
ISAI25: <i>E. coli</i> dans les carcasses et les viandes découpées	Le pourcentage d'échantillons prélevés dans les abattoirs et les ateliers de découpe, qui sont contrôlés par rapport à <i>E. coli</i> et qui sont jugés conformes. Cet indicateur englobe par conséquent les échantillons de carcasses de poules pondeuses, de poulets de chair et de viandes porcines et bovines découpées.	0,68
ISAI26: <i>E. coli</i> dans les denrées alimentaires	Le pourcentage d'échantillons de denrées alimentaires prélevés chez les producteurs de	

	produits laitiers fermiers, dans le secteur de la transformation (à l'exception des abattoirs et des ateliers de découpe) et dans le secteur de la distribution qui sont contrôlés par rapport à <i>E. coli</i> , et qui sont jugés conformes.	0,71
ISAI27: <i>Listeria monocytogenes</i> dans les denrées alimentaires	Le pourcentage d'échantillons de denrées alimentaires prélevés chez les producteurs de produits laitiers fermiers, dans le secteur de la transformation et dans le secteur de la distribution, et qui sont contrôlés par rapport à <i>Listeria monocytogenes</i> , et qui sont jugés conformes.	0,90
ISAI28: Toxi-infections alimentaires collectives	Le nombre de personnes touchées par une toxi-infection alimentaire collective (TIAC) rapporté par an et par 100.000 habitants.	1,46
ISAI29: Salmonellose chez l'homme	Le nombre annuel de cas rapportés de salmonellose humaine par 100.000 habitants (le nombre de souches humaines de <i>Salmonella</i> reçues par le Centre national de référence pour <i>Salmonella</i> et <i>Shigella</i>).	1,28
ISAI30: Listériose chez l'homme	Le nombre de cas humains de listériose rapportés par an et par 100.000 habitants.	1,09

La pondération des 30 indicateurs de la sécurité alimentaire peut être résumée comme suit :

Tableau 3 : Facteurs de pondération du baromètre de la sécurité alimentaire – Aperçu par groupe d'indicateurs

Notification obligatoire	ISAI1	1,16
Approche préventive et autocontrôle	ISAI2	0,90
	ISAI3	0,71
	ISAI4	1,16
	ISAI5	0,79
	ISAI6	2,06
Inspections	ISAI7	1,88
	ISAI8	1,65
Contrôle de produit – dangers chimiques – produits végétaux	ISAI9	0,98
	ISAI10	0,41
	ISAI11	0,75
	ISAI12	0,90
Contrôle de produit – dangers chimiques – produits animaux	ISAI13	1,50
	ISAI14	0,38
	ISAI15	0,98
	ISAI16	0,53
Contrôle de produit - importation	ISAI17	1,39
	ISAI19	1,73
Contrôle de produit – dangers chimiques – colorants, dioxines, matériaux de contact	ISAI18	0,53
	ISAI20	0,94
	ISAI21	0,64
Contrôle de produit – Dangers biologiques - <i>Salmonella</i> , indicateur d'hygiène <i>E. coli</i> , <i>Listeria</i>	ISAI22	0,49
	ISA23	0,49
	ISAI24	0,98
	ISAI25	0,68
	ISAI26	0,71
	ISAI27	0,90
Santé publique – toxi-infections alimentaires, Salmonellose - Listériose	ISAI28	1,46
	ISAI29	1,28
	ISAI30	1,09

Il ressort des tableaux ci-dessus que les indicateurs de la sécurité alimentaire ayant trait au contrôle de l'autocontrôle (ISAI6) et aux inspections de l'infrastructure, de l'hygiène et de la traçabilité (ISAI7 et ISAI8) ont reçu des facteurs de pondération élevés (respectivement 2,06, 1,88 et 1,65). Les indicateurs de la sécurité alimentaire qui concernent le contrôle de produit à l'importation (ISAI17 et ISAI19) obtiennent également des scores élevés (respectivement 1,39 et 1,73). Les indicateurs relatifs au contrôle de produit pour les dangers biologiques (ISAI22, ISAI23, ISAI24, ISAI25, ISAI26 et ISAI27) ont un score particulièrement peu élevé. Les indicateurs ayant trait aux conséquences de l'exposition de l'homme aux dangers biologiques (ISAI28, ISAI29 et ISAI30) sont de nouveau évalués de manière élevée.

4.2. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé animale

Tableau 4 : Facteurs de pondération du baromètre de la santé animale – Aperçu par indicateur individuel

Indicateur	Description	Facteur de pondération
ISAI1 : Obligation de signaler les maladies animales à déclaration obligatoire	Le pourcentage de notifications de maladies animales à déclaration obligatoire que l'AFSCA rapporte par rapport au nombre total de maladies animales à déclaration obligatoire.	1,87
ISAI2 : Autocontrôle au niveau de la production primaire animale	Le pourcentage d'activités clés exercées avec un système d'autocontrôle (SAC) validé/certifié dans le secteur de la production primaire animale par an.	1,11
ISAI3 : Inspections de l'infrastructure, de l'installation et de l'hygiène	Le pourcentage annuel d'inspections sur les infrastructures, l'équipement et l'hygiène qui ont été évalués comme favorables ou favorables avec remarques.	1,57
ISAI4 : Inspections de la traçabilité	Le pourcentage annuel d'inspections relatives à la traçabilité qui ont été évaluées comme favorables ou favorables avec remarques.	1,19
ISAI5: Inspections du bien-être animal	Le pourcentage d'inspections relatives au bien-être animal qui ont été évaluées comme favorables ou favorables avec remarques.	0,61
ISAI6 : Obligation de signaler l'avortement chez les bovins	Le pourcentage d'avortements chez les bovins testés par an par rapport au nombre total de bovins femelles de plus de 24 mois.	1,22
ISAI7 : Nombre de cellules somatiques dans le lait	Le pourcentage d'échantillons de lait de tank dont le nombre de cellules est inférieur ou égal à 400.000/ml par an.	0,80
ISAI8 : Lésions hépatiques parasitaires chez les porcs	Le pourcentage de foies sains (non refusés) de porcs par an par rapport au nombre de porcs de boucherie abattus en Belgique.	0,42
ISAI9 : Résistance aux antibiotiques chez les germes indicateurs <i>E. coli</i>	Le pourcentage annuel d'isolats de <i>E. coli</i> issus d'animaux vivants, qui sont collectés par l'AFSCA dans le cadre du monitoring des germes indicateurs, et sensibles à tous les antibiotiques testés.	1,49
ISAI10 : Mortalité chez les porcs de boucherie	Le pourcentage annuel de porcs de boucherie décédés et éliminés par le biais de l'usine de destruction (Rendac).	0,84
ISAI11 : Mortalité chez les petits ruminants	Le pourcentage annuel de petits ruminants (ovins et caprins) décédés et éliminés par le	0,54

	biais de l'usine de destruction (Rendac).	
ISA12 : Carcasses de volailles déclarées non-conformes	Le pourcentage annuel de carcasses de volailles déclarées non conformes lors de l'abattage.	0,65
ISA13 : Mortalité chez les veaux de boucherie	Le pourcentage de veaux de boucherie décédés par rapport au nombre de veaux mis en place dans les exploitations de veaux de boucherie.	0,69

L'indicateur ISA1 (obligation de signaler les maladies animales à déclaration obligatoire) obtient le facteur de pondération le plus élevé (1,87). Les indicateurs relatifs à la mortalité (ISA10, ISA11 et ISA13) et aux observations à l'abattoir (ISA8 et ISA12) sont caractérisés par un facteur de pondération peu élevé.

4.3. Facteurs de pondération des indicateurs du baromètre de la santé végétale (situation phytosanitaire)

Tableau 5 : Facteurs de pondération du baromètre de la santé végétale – Aperçu par indicateur individuel

Indicateur	Description	Facteur de pondération
ISV1 : Notification obligatoire des maladies des plantes et organismes nuisibles	Le nombre annuel de notifications que l'AFSCA reçoit par rapport à la détection de maladies des plantes et d'organismes nuisibles (hors plan de contrôle).	1,47
ISV2 : Autocontrôle au niveau de la production végétale	Le pourcentage annuel d'activités-clés exercées avec un système d'autocontrôle (SAC) validé/certifié dans le secteur de la production végétale.	1,43
ISV3 : Inspections phytosanitaires (contrôles physiques)	Le pourcentage annuel d'inspections phytosanitaires physiques qui ont été évalués comme favorables ou favorables avec remarques.	1,91
ISV4 : Inspections phytosanitaires (traçabilité)	Le pourcentage annuel d'inspections phytosanitaires relatives à la traçabilité qui ont été évaluées comme favorables ou favorables avec remarques.	1,08
ISV5 : Organismes nuisibles réglementés et détectés en Belgique	Le pourcentage d'organismes nuisibles réglementés pour lesquels au moins un échantillon est positif par an en Belgique par rapport au nombre total d'organismes nuisibles réglementés.	1,34
ISV6 : Contrôles phytosanitaires à l'importation	Le pourcentage d'échantillons d'envois de végétaux et de produits végétaux, importés en UE via des postes d'inspection frontalier (PIF) belges, qui sont conformes au niveau phytosanitaire.	1,91
ISV7 : <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> (Nématode du pin)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle du nématode du pin (<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,48
ISV8 : <i>Meloidogyne chitwoodi</i> et/ou <i>M. fallax</i> (Nématodes à galles)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des nématodes à galles (<i>Meloidogyne chitwoodi</i> et/ou <i>M. fallax</i>) dans le cadre du plan de	0,48

	contrôle de l'AFSCA.	
ISV9 : <i>Globodera rostochiensis</i> et/ou <i>G. pallida</i> (Nématodes à kystes)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des nématodes à kystes (<i>Globodera rostochiensis</i> et/ou <i>G. pallida</i>) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,52
ISV10 : <i>Ralstonia solanacearum</i> et/ou <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>sepedonicus</i> (Pourritures brune et/ou annulaire de la pomme de terre)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des pourritures brune et/ou annulaire de la pomme de terre (<i>Ralstonia solanacearum</i> et/ou <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>sepedonicus</i>) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,78
ISV11 : Pospiviroïdes	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des pospiviroïdes dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,69
ISV12 : <i>Diabrotica virgifera</i> Le Conte (Chrysomèle des racines de maïs)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle de la chrysomèle des racines de maïs (<i>Diabrotica virgifera</i> Le Conte) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,39
ISV13 : <i>Phytophthora ramorum</i> (Mort subite du chêne)	Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle de la mort subite du chêne (<i>Phytophthora ramorum</i>) dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.	0,52

Les indicateurs du baromètre de la santé végétale peuvent être subdivisés en 2 types. D'une part, les indicateurs portant sur les activités de contrôle de l'AFSCA (ISV1 à ISV6). Ces indicateurs se voient tous attribuer un facteur de pondération élevé. D'autre part, les indicateurs de la santé végétale plus spécifiques (ISV7 à ISV13) : ils ont tous une moindre importance dans le baromètre. Les indicateurs qui concernent les inspections phytosanitaires (ISV3 – contrôles physiques) et les contrôles des produits importés (ISV6) obtiennent la notation la plus élevée.

5. Conclusion

Le Comité scientifique propose d'appliquer, lors du calcul final des baromètres de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale (situation phytosanitaire), des facteurs de pondération aux indicateurs afin d'obtenir un meilleur équilibre entre l'importance de chaque indicateur dans le calcul des baromètres respectifs. Ces facteurs de pondération sont repris dans l'avis et sont calculés sur base d'une vaste consultation de stakeholders, d'experts et de responsables dans la chaîne alimentaire.

Pour le Comité scientifique,

Le Président,

Prof. Dr. Ir André Huyghebaert

Bruxelles, le 11/05/2012

Références

Baert K., Van Huffel X., Wilmart O., Jacxsens L., Berkvens D., Diricks H., Huyghebaert A., Uyttendaele M. (2011). Measuring the safety of the food chain in Belgium: development of a barometer. *Food Research International*, 44, 940-950.

Gore, S.M. (1987). Biostatistics and the Medical Research Council. *MRC News*, 35, 19–20.

Sci Com Avis 28-2010. Elaboration d'un baromètre pour la sécurité de la chaîne alimentaire: méthodologie et étude de cas "baromètre de la sécurité alimentaire" (dossier Sci Com 2009/09). http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS28-2010_FR_Dossier2009-09.pdf

Sci Com Avis 09-2011. Développement d'un baromètre de la santé animale (dossier Sci Com 2009/09bis). http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS09-2011_FR_DOSSIER2009-09bis.pdf

Sci Com Avis 10-2011. Développement d'un baromètre de la santé végétale (situation phytosanitaire) (dossier Sci Com 2009/09ter). http://www.favv-afsca.fgov.be/comitescientifique/avis/_documents/AVIS10-2011_FR_DOSSIER2009-09ter_001.pdf

Membres du Comité scientifique

Le Comité scientifique se compose des membres suivants :

D. Berkvens, C. Bragard, E. Daeseleire, P. Delahaut, K. Dewettinck, J. Dewulf, L. De Zutter, K. Dierick, L. Herman, A. Huyghebaert, H. Imberechts, G. Maghuin-Rogister, L. Pussemier, K. Raes*, C. Saegerman, B. Schiffers, M.-L. Scippo*, W. Stevens*, E. Thiry, T. van den Berg, M. Uyttendaele, C. Van Peteghem

*: experts invités

Remerciements

Le Comité scientifique remercie la direction de staff pour l'évaluation du risque et les membres du groupe de travail pour la préparation du projet d'avis. Le groupe de travail se composait de :

Membres du Comité scientifique M. Uyttendaele, D. Berkvens, J. Dewulf

Le Comité scientifique remercie le Prof. N. Speybroeck (UCL) pour le *peer review* de l'avis.

Cadre juridique de l'avis

Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, notamment l'article 8 ;

Arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;

Règlement d'ordre intérieur visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, approuvé par le Ministre le 9 juin 2011.

Disclaimer

Le Comité scientifique se réserve le droit de modifier, à tout moment, le présent avis si de nouvelles informations et données étaient mises à sa disposition après la publication de la présente version.